



Contrat d'Engagement
PRODUCTEUR - AMAPIEN

**Produits laitiers frais et
fromages affinés
de vache
1er semestre 2019**

Le Producteur :

Famille MENADIER - GAEC de la Terrasse

La terrasse

63120 COURPIERE

06 84 10 79 71 - fermedelaterrasse@gmail.com

L'Amapien :

Nom Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

E-mail :

Le référent Produits laitiers: Ludivine Bouchet ludivinegendre@orange.fr

Contenu du contrat :

- Le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu.
- Le présent contrat est passé pour la fourniture de produits laitiers frais de vache. - Il est établi pour une durée de 6 mois entre l'amapien et le producteur.
- Pour le lait, l'amapien devra apporter à chaque livraison le nombre de bouteilles correspondant à son contrat, lavées par ses soins.
- Pour les contenants en verre, l'amapien les retournera au producteur afin qu'ils soient réutilisés.

Termes du contrat :

1) Livraison

La livraison s'effectuera à Courpière dans la salle de l'ancien Dojo, les vendredis de 18h30 à 19h30.

Le producteur apportera sur le lieu de livraison les produits laitiers correspondant au contrat dans un caisson isotherme.

2) La chaîne du froid

Les produits laitiers livrés ont une date limite de consommation indiquée sur l'emballage.

- La chaîne du froid devra être assumée par l'amapien à partir de la livraison.
- Le producteur aura fait le nécessaire auparavant pour respecter cette chaîne.

3) Les modalités de paiement

Les produits laitiers frais sont payables à l'avance. Le paiement se fait par chèque à l'ordre du GAEC de la Terrasse, en espèces, ou en doumes (monnaie locale). Le paiement se fait lors de la signature du contrat, confié au référent Produits laitiers qui le remettra au producteur. Celui-ci encaissera le paiement entre le 5 et le 15 du mois. L'adhérent peut choisir de payer en une ou plusieurs fois. Les fromages affinés sont payés lors de la livraison, selon le poids du fromage commandé. Le paiement se fait par chèque à l'ordre du GAEC de la Terrasse, en espèces, ou en doumes (monnaie locale).

4) Le renouvellement des contrats

Les contrats seront renouvelés 3 semaines avant la nouvelle période de livraison. Tout contrat qui ne sera pas renouvelé à temps ne pourra pas être validé.

5) La commande

Dans le tableau ci-contre, merci de bien vouloir formuler vos commandes pour chaque livraison.

Etabli en trois exemplaires, le, à

Signatures

Le producteur

Le consommateur

	Tarif/unité	JANVIER				FEVRIER				MARS				
		4	11	18	25	1	8	15	22	1	8	15	22	29
Lait 1 L	1.10 €													
Crème 25 cl	2,60 €													
Faisselle 500g	2,50 €													
Fromage blanc 500g	2,60 €													
Yaourts nature x4 (125g)	2 € les 4													
Fromage frais à tartiner <i>Ail et fines herbes</i> 250g	2,60 €													
Confiture de lait 250 g	4 €													
TOTAL produits frais en €														
Le TERRASOU Tomette de 400G environ Affinage 2 mois	Entier 1		X		X		X		X		X		X	
	1/2		X		X		X		X		X		X	
La TOMME DORE Tomme entière de 3kg Affinage 3 à 4 mois	1/2 (environ 1.5kg)		X		X		X		X		X		X	
	1/4 (environ 750g)		X		X		X		X		X		X	
	1/8 (environ 300g)		X		X		X		X		X		X	

Calculer le total en € pour les produits frais, les fromages affinés sont payés lors de la livraison

	Tarif/unité	AVRIL				MAI				JUN				
		5	12	19	26	03	10	17	24	31	7	14	21	28
Lait 1 L	1.10 €													
Crème 25 cl	2,60 €													
Faisselle 500g	2,50 €													
Fromage blanc 500g	2,60 €													
Yaourts nature x4 (125g)	2 € les 4													
Fromage frais à tartiner <i>Ail et fines herbes</i> 250g	2,60 €													
Confiture de lait 250 g	4 €													
TOTAL produits frais en €														
Le TERRASOU Tomette de 400G environ Affinage 2 mois	Entier 1													
	1/2													
La TOMME DORE Tomme entière de 3kg Affinage 3 à 4 mois	1/2 (environ 1.5kg)													
	1/4 (environ 750g)													
	1/8 (environ 300g)													



Pas de livraison

Soit un montant total d.....€ pour le prépaiement des produits frais. Reçu(s) chèques de €

Reçu(s) € en espèces ou doumes